

église peuple de dieu, une priorité impossible ?

Depuis le Concile, les essais de mise en place d'une Eglise peuple de Dieu se heurtent à beaucoup de difficultés. Lourd est notre héritage qui fige les laïcs dans un laïcat, catégorie symétrique de celle du sacerdoce, lequel garde les pouvoirs ecclésiastiques. Pourtant, des signes de glissement s'avèrent significatifs : les laïcs s'intéressent de plus en plus à l'Eglise pour la construire et pas seulement pour l'utiliser, tandis que les ministres prennent position sur de nombreux problèmes de notre temps. En fait, l'Eglise trouve souvent sa plus grande authenticité du côté où les laïcs posent les vraies questions évangéliques. Encore faut-il qu'elle devienne « Eglise-peuple » dans le double rapport indissociable, à Dieu et au monde, qui la définit, faisant ainsi droit à la logique de l'Incarnation. Se structurer par des ministères divers et par une synodalité à tous les niveaux, ce serait sa façon de faire entendre la voix de l'humanité lorsqu'elle se marie à la voix de l'Évangile.

« Encore un clerc qui parle des laïcs ! », dira-t-on. C'est bien vrai. Alors pourquoi oser ? Peut-être — mais pas seulement — par « esprit de réparation » : parce que c'est nous, les clercs, qui avons créé les laïcs ; c'est nous qui avons suscité, du moins utilisé, le mot, mis en place des fonctionnements et tout un système ; finalement, parce que c'est nous aussi qui avons assigné leur place aux laïcs.

Comment pourrait-il y avoir des laïcs, s'ils n'y avait pas des « non-laïcs » ? Mais précisément, les non-laïcs ne sont jamais désignés par la négative. Ils sont les clercs, parfois des religieux, mais la plupart du temps la Hiérarchie, le Sacerdoce, le Sacré. Ainsi se trouve établi ou plutôt rétabli le dualisme séparateur, qui a fait tant de mal à la fraternité chrétienne. Que l'on se rassure pourtant ! Je n'ai pas l'intention de réfléchir sous l'emprise d'une mauvaise conscience. Je commence seulement par constater.

En poursuivant ce constat, je remarque qu'un Concile récent, Vatican II, a essayé de transgresser ce dualisme, par fidélité à Jésus. Il n'y est pas parvenu tout à fait. La preuve en a été apportée, par la suite, dans certaines décisions juridiques. Par exemple, le conseil de

pastorale, qui représente en principe l'ensemble du peuple de Dieu d'un diocèse a été déclaré facultatif, tandis que le conseil presbytéral (celui des clercs-prêtres) était obligatoire.

En vingt-cinq ans, que s'est-il donc passé ? Faut-il toujours croire à cette « Eglise peuple de Dieu » qui avait soulevé tant d'espoirs à Vatican II ? Ou bien s'agit-il d'une « priorité » impossible à faire passer dans les faits ? Nous verrons que la solution, si jamais il y en a une, n'est pas simple. Nous héritons d'un lourd contentieux sur ce sujet. Certes, bien des choses ont bougé depuis 1965, bien des glissements se sont opérés, même si les mots utilisés n'ont pas tellement changé. Finalement notre espérance demeure à long terme, et nous ne nous en cachons pas le retentissement œcuménique : oui, malgré le dernier Synode et ses conclusions ambiguës, nous pouvons croire à l'avenir de *l'Eglise peuple de Dieu* en mission dans le monde de ce temps¹.

I

un contentieux difficile à liquider

Essayons, pour y voir plus clair, de prendre la mesure du débat inscrit dans les termes de « laïc » et de « clerc ». Nous le ferons en considérant la situation actuelle, puis en la confrontant à nos sources évangéliques, enfin en revenant à notre chantier ecclésial avec ses essais et, peut-être, ses impasses. Nous espérons ainsi ne pas nous voiler les difficultés.

le dualisme sacerdoce-laïcat

Si nous considérons *la situation actuelle* à propos du rapport entre laïc et clerc, nous sommes bien obligés de voir dans le premier le reflet inversé du second. L'analyse a été faite maintes fois, surtout depuis 30 ans. La conception du laïc est le fruit de la conception

1. Nous avons été fort intéressé par l'analyse de J. GROOTAERS dans *Pro mundi vita* 106, 1986 : « Le laïc au sein de l'Eglise communion ». L'auteur s'était déjà fait connaître par un ouvrage intéressant : *De Vatican II à Jean-Paul II. Le grand tournant de l'Eglise catholique* (Paris, Ed. du Centurion, 1981). Dans cet article, J. Grootaers dit clairement que le Synode 1985 a volontairement exclu le terme d'Eglise peuple de Dieu du document de conclusion (p. 22). Cette remarque rejoint l'ensemble des articles de *Concilium* 208, décembre 1986, sur le même sujet.

sacerdotale de la hiérarchie ecclésiale. C'est là un héritage très ancien, tellement ancien qu'il est antérieur au christianisme même. Toutes les religions ont opposé le sacré au profane, ceux qui sont chargés du sacré (« hiérarchie » contient le mot « sacré ») à ceux qui en sont exclus, du moins dans l'exercice de la fonction (les laïcs sont ceux qui restent devant le *fanum*, lieu d'apparition du dieu, ils se tiennent dans le *pro-fanum*). Le christianisme lui-même, qui n'est pas né dans cette conception, comme nous le verrons, a très vite assumé cette dichotomie. L'évêque, puis le prêtre, s'est appelé *sacerdos* (celui qui donne le sacré). Dès le III^e siècle, cette manière de penser est déjà fort répandue : c'est ce qu'on a appelé la « sacerdotalisation » des ministres chrétiens (évêques et prêtres, sans les diacres qui semblent avoir préservé leur caractère ministériel de serviteur)².

Nous n'avons pas à faire ici l'histoire du vocabulaire. Disons seulement que dans des temps tout proches de nous, on ne s'est pas contenté de parler des laïcs comme de ceux qui ne font pas partie de la hiérarchie, on a forgé — sans doute par mimétisme avec l'épiscopat, le presbytérat et le diaconat — le mot de *laïcat*, comme corps ecclésial distinct ou encore comme catégorie ecclésiologique. On ne se doutait peut-être pas assez que ce laïcat était une sorte de statut octroyé par les clercs aux laïcs. D'ailleurs, les clercs semblaient heureux de pouvoir en parler comme d'un prolongement ecclésial qu'ils se donnaient pour être présents au monde par personnes interposées. Ainsi le laïcat devenait un enjeu essentiel dans un projet de nouvelle chrétienté qui se réaliserait soit directement dans le monde ou par le monde redevenu chrétien, soit dans tel ou tel milieu social enfin transformé par le levain de l'Évangile³. Évidemment, il serait

2. Puisque ces analyses ont été souvent faites et bien faites, je renvoie à l'ouvrage modeste, mais fort pertinent, de Bruno FORTE, *L'Église icône de la Trinité*, Paris, Mediaspaul, 1985. En peu de pages, l'auteur éclaire très nettement le problème posé ici (pp. 44-47).

3. La *Documentation catholique* 1933, 1^{er} février 1987, pp. 157-167, publie une conférence de Mgr Julian HERRANZ, *Le statut juridique des laïcs : la contribution des documents conciliaires et du Code de droit canonique*. La position de cet auteur nous a particulièrement intéressé, d'abord parce que nous l'avions connu comme « *minutante* » à la commission conciliaire pour les prêtres, ensuite parce que sa doctrine est un exact reflet de celle de l'*Opus Dei* et qu'elle préfigure, si l'on peut dire, celle qui sortira du Synode sur les laïcs. Curieusement, sa position sur sacerdoce-laïcat fait de l'auteur un allié objectif de certains théoriciens français de l'Action catholique. Nous reviendrons sur cet article très révélateur.

souverainement injuste de ne pas souligner l'essor apostolique extraordinaire qui est résulté de cet envoi des laïcs en mission, sans parler de la redécouverte du baptême et de la confirmation. Il reste que le schéma *sacerdoce-laïcat* comportait, en son sein, un dualisme qui devait tôt ou tard faire problème.

un peuple sacerdotal

Pour évaluer cette manière de penser, très profondément inscrite dans notre psychisme religieux, regardons du côté de nos sources, du côté de l'Événement fondateur. Qu'en est-il de Jésus et de son Évangile ? Il est sans doute difficile de répondre à une telle question en peu de mots, sous peine de paraître un peu cavalier. Rappelons cependant que Jésus a fait un véritable « coup de force » en ce qui concerne le sacerdoce ancien, tant celui des païens que celui de l'ancienne Alliance. Non seulement il n'a pas été prêtre selon le judaïsme, non seulement il n'instaure pas de prêtrise, mais il abolit — parce qu'il l'accomplit — tout le sacerdoce ancien : c'est Lui et Lui seul, dira l'*épître aux Hébreux*, qui est le Grand Prêtre définitif et éternel, celui qui habite désormais dans les cieux. Après Lui ou, mieux, avec Lui, il y aura un *Peuple sacerdotal* (*hierateuma*), un Peuple de rois, de prêtres et de prophètes, dont toute la grâce et toute la mission ne peuvent venir que du Père par la médiation du Fils et l'animation de l'Esprit. Nous verrons que ce Peuple n'est pas sans structures. Car, si Jésus n'a pas fondé une prêtrise, il a suscité et voulu des disciples et, parmi eux, des Apôtres⁴.

Pour l'instant, nous voulons souligner l'importance de cette « révolution » théologique et pastorale, qui confère au christianisme, en ses origines, une figure tout à fait originale parmi les religions. Des conséquences qu'on pourrait en tirer, je retiens celle-ci : la notion de laïcat n'est pas une catégorie théologique pertinente. En effet, d'une part, le « laïc » chrétien est membre du *laos*, c'est-à-dire du Peuple que nous avons appelé sacerdotal avec le Nouveau Testament ; d'autre part, tout *ministre*, parce que chrétien, demeure membre de

4. Rappelons, pour ne pas y revenir, qu'aucun texte du Nouveau Testament ne parle des « ministères » (évêque, presbytre, diacre, etc.) en termes sacerdotaux, sauf peut-être Rm 15, 15 quand Paul parle de son ministère d'annonce de la Parole aux païens en termes liturgiques.

ce Peuple qui, tout entier, mériterait de s'appeler laïc⁵. Serions-nous au rouet ?

les raisons d'un contentieux

Depuis plus d'une vingtaine d'années, des théologiens ont montré que la vraie pertinence ne se situe pas dans le binôme sacerdoce-laïc ou prêtres-laïcs (lequel, d'ailleurs, ne tient pas compte de l'évêque et encore moins du diacre), mais dans le rapport peuple de Dieu - ministres, ou simplement dans l'existence d'un peuple structuré par des ministères. Cette manière de voir a l'avantage de ne pas provoquer une bipartition exclusive : si je suis prêtre, je ne suis plus laïc ; si je suis laïc, je ne suis pas prêtre. Au contraire, elle maintient la réalité de l'appartenance fondamentale au peuple par le baptême : il y a un peuple de Dieu, et en son sein des personnes qui ont reçu par vocation et par grâce (sacrement) la charge d'y remplir un service essentiel⁶.

Mais alors — et c'est là que demeure le contentieux évoqué dans le titre —, comment se fait-il que les difficultés demeurent et que notre vocabulaire reste flottant ? Laissons de côté des raisons d'ordre historique ou des ambiguïtés de vocabulaire⁷. Retenons trois raisons :

— d'abord, il faut bien *nommer* ceux qui ne sont pas ministres dans l'Eglise. Ce à quoi on peut répondre que c'est précisément le contraire qu'il faudrait faire : trouver des noms particuliers pour les ministres. On garderait alors le beau nom de *christifideles* (le chrétien, croyant, disciple du Christ) réhabilité par le dernier Code de Droit canonique, pour désigner l'ensemble des chrétiens, ministres compris. Oui, sans doute, mais le mot « laïc » semble ajouter une nuance à laquelle on tient, et c'est la deuxième raison :

5. Sur la non-pertinence théologique de la notion de laïc, voir B. FORTE, *op. cit.*, pp. 50-51 ou J. GROOTAERS, *art. cit.*, pp. 14-18.

6. On sait tout ce qu'on doit à ce sujet aux études très éclairantes d'Hervé LEGRAND, en particulier dans *l'Initiation à la pratique de la théologie*, Paris, Ed. du Cerf, 1983, tome 3, pp. 219-232.

7. Pour les premiers siècles, cf. l'ouvrage très suggestif d'A. FAIVRE, *Les laïcs aux origines de l'Eglise*, Paris, Ed. du Centurion, 1984. A propos de l'ambiguïté, la langue française n'arrange rien puisqu'elle concentre dans un même mot, celui de *prêtre*, et la traduction de *hierēus* (l'homme du sacré) et la transposition du mot grec *presbuteros* qui désigne une fonction, celle du *presbytre*, l'ancien.

— il faut, en effet, tenir compte de la coloration *laïcale* qui (après bien des vicissitudes tenant au laïcisme) dit non seulement l'appartenance au peuple de Dieu, mais la présence au monde, la profanité, la sécularité. Aujourd'hui encore, et en haut lieu, notre Eglise insiste sur cette spécificité, en invoquant plus ou moins le patronage de Vatican II⁸ ;

— enfin, il faut bien avouer que la vieille *dualité* signifiée par le binôme prêtre-laïc reste profondément ancrée en chacun de nous, peut-être parce que tout chrétien doit assumer le « païen » qui sommeille en lui-même et que, pour mieux le convertir, il faut d'abord l'apprivoiser⁹.

Telle est notre situation, à la fois curieuse et mouvante. D'un côté, on sent que les vieilles catégories demeurent solides et surtout permettent une heureuse distinction entre le spirituel (les clercs) et le temporel (les laïcs). Le grand péché à éviter est alors le cléricisme. De l'autre côté, il y a le danger de voir des clercs identifier l'Eglise à eux-mêmes et empêcher, du fait même, les laïcs de découvrir leur rôle dans la communauté ecclésiale. Pouvons-nous maintenant repérer en toute sérénité des signes d'évolution ouvrant un avenir renouvelé ?

II

des signes de changement

On pourrait parler de signes de glissement. Je tenterai donc de faire, non pas une analyse théorique (nous en avons beaucoup depuis 20 ans), mais plutôt — avec le risque que cela comporte — une analyse de conjoncture. Car ce qui arrive au peuple de Dieu m'importe presque autant que la vigueur et le bien-fondé des indispensables réflexions théologiques. Je vais extraire de l'actualité proche des

8. Nous renvoyons à toutes les études faites sur le laïc selon Vatican II, en particulier au commentaire de *Lumen Gentium*, n° 31, qui représente une sorte de compromis provisoire entre les deux dimensions du laïc baptisé chrétien.

9. Dans le film *Le nom de la rose*, on voit, au cours d'un débat théologique passionné, Lucien Bodard dans le rôle d'un Cardinal s'écriant d'une voix éraillée et prophétique : « Le Christ était pauvre, lui, bien sûr ! Mais la vraie question est celle-ci : l'Eglise, elle, doit-elle être pauvre ? ». On pourrait transposer et dire pour notre propos : « Avec le Christ, oui, il n'y a plus d'autre Prêtre que lui ; mais l'Eglise peut-elle se passer de prêtres ? ».

« indices significatifs » de ce qui se passe dans le peuple de Dieu, puis en proposer une interprétation, et enfin retenir aussi honnêtement que possible les réactions devant cette situation.

quelques indices significatifs

Pour ne pas allonger démesurément cet article, j'en reste à une sorte d'inventaire sommaire que je crois significatif, sans doute par la sélection même que je fais (mais qui peut agir autrement ?).

— La figure de Jean-Paul II qui se détache le mieux dans les médias est certainement celle du défenseur des droits de l'homme. A la limite, ce pape est plus connu par ce qu'il dit sur l'homme que par ce qu'il dit sur Dieu. Les droits de l'homme ne sont d'ailleurs pas à transposer directement dans l'Eglise ! Cette image positive paraît très intéressante pour juger des glissements que nous tentons de repérer.

— si nous ne considérons plus le pape, mais les Eglises qu'il rencontre, on peut se demander si ces visites ne vont pas à la longue (et non pas dans un premier temps d'unanimité centralisatrice) renforcer une certaine autonomie de ces *Eglises particulières*. L'expérience douloureuse vécue par le théologien américain Charles Curran (désormais interdit d'enseigner dans les universités catholiques) montrerait *a contrario* que le peuple chrétien doit bénéficier, pour vivre correctement sa foi et sa morale, d'un certain écart légitime, d'une distance nécessaire par rapport au centre romain, ne serait-ce que pour mieux mettre en œuvre l'*esprit* des textes proposés¹⁰.

— pour revenir en France, je suis frappé par l'audience de certains « théologiens » laïcs¹¹. Il me semble que leurs ouvrages, moins techniques, mais non moins documentés, permettent une consonnance

10. On trouvera dans la revue *Jésus* 50 (septembre 1986) et 51 (décembre 1986) deux articles sur ce sujet, en particulier le texte de Charles Curran sur son propre cas, qu'il réfère à l'ensemble d'une pratique courante aux USA.

11. On pourrait citer beaucoup de noms, parmi lesquels les historiens bénéficient d'une situation privilégiée, protégés qu'ils sont sans doute par leur discipline. Je pense à René Rémond, mais surtout à Jean Delumeau avec son *Ce que je crois* (Paris, Ed. Grasset, 1985) qui a marqué beaucoup de laïcs. Il faudrait encore citer Gabriel Marc et la liberté de son analyse dans *Pro mundi vita* 82, (juillet 1980) « L'Eglise institutionnelle dans l'avenir. Constatations et interprétations ».

plus grande avec la foi du peuple. On ne peut plus parler comme autrefois d'Eglise enseignante et d'Eglise enseignée, pour la bonne raison que toute l'Eglise est toujours enseignée par l'Evangile. Mais il se crée une sorte de second magistère, plus efficace peut-être que le premier, parce que plus respectueux et plus libre, d'une liberté qui ne saurait être licence, mais espérance.

On s'habitue ainsi à des phénomènes de distanciation qui, la plupart du temps, sont non-dits, mais qui structurent peut-être les personnalités et qui expliqueraient une nouvelle distribution des appartenances à l'Eglise¹².

une interprétation : ce qui arrive aux laïcs arrive à toute l'église

Je m'explique sur cette formule, d'abord en éliminant ce qu'elle aurait de provocateur, de faux ou d'aligné sur le monde. Je ne prétends pas du tout que l'Eglise va perdre la force de son interrogation, de sa transcendance et surtout de la radicalité de sa contestation évangélique. Tout cela est « supposé » chez le laïc chrétien. Je veux simplement laisser entendre que certaines « données du monde » qui constituent notre *univers culturel quotidien* (dans certains aspects de la communication, de la sexualité, de la recherche scientifique, des réalités du pouvoir, etc.) ne peuvent pas être récusées par pure déduction à partir d'une doctrine. Il faut qu'elles soient *éprouvées*. Et lorsqu'elles le sont, elles peuvent être précisément et valablement confrontées à l'Evangile toujours vivant. Sinon — pour reprendre une phrase célèbre — on donne l'impression de formuler des impératifs pour « le temps de la lampe à huile ou de la marine à voile ».

C'est pourquoi, à mon sens, en beaucoup de cas actuels, ce que les laïcs ont perçu évangéliquement dans le monde et pour le monde

12. J'ai déjà parlé du film **Le nom de la rose**. Il faudrait y ajouter **Mission, Thérèse, La messe est finie**, etc. Ces films ont du succès, ils récoltent des prix. On admire, on aime. Mais qui voudrait retrouver les couvents du Moyen Age ? Qui défendrait les décisions de l'Eglise contre les jésuites du Paraguay ? Qui voudrait se faire carmélite comme du temps de Thérèse ?... Plus on s'intéresse à ces choses et plus on se sent ailleurs. Est-ce un décalage culturel ? une réaction individualiste ? ou encore une nouvelle manière d'être *non pratiquant* d'une Eglise qu'on n'a pas complètement délaissée ?

devient le bien de toute l'Eglise, clercs compris¹³. Je prends volontairement des exemples de type évangélique dans l'actualité récente. Quand l'Eglise d'Afrique du Sud dénonce l'apartheid avec un Desmond Tutu, quand un Mgr Romero meurt en s'identifiant au chrétien qui refuse de tuer ou d'opprimer, quand un Lech Walesa dénonce à sa manière ceux qui prétendent être l'émanation du peuple pour mieux le mettre au pas, quand des religieuses américaines estiment devoir soutenir leurs sœurs humaines en détresse dans le tragique recours à l'avortement, quand des religieux pensent devoir renoncer à leur congrégation plutôt que d'abandonner leur travail pour le peuple du Nicaragua, quand un dictateur est chassé des Philippines par la force spirituelle d'un peuple fortement stimulé par ses responsables ecclésiaux, quand les opprimés d'Amérique latine découvrent en communautés de base que l'Évangile a été écrit aussi pour leur libération,... je ne peux pas ne pas penser qu'il y a là toute une Eglise qui se fait effectivement peuple de Dieu selon l'Évangile. Cette Eglise « populaire » fait l'expérience — avec l'ensemble de ses responsables, sauf exception — d'une solidarité chrétienne et évangélique fondamentale. Voilà bien des cas où l'on vérifierait que l'Eglise peuple de Dieu est une priorité effectivement réalisée.

A cette interprétation, je voudrais ajouter deux nuances qui sont comme des constats :

— quand un peuple se rattache spontanément à une Eglise en raison de la solidarité évangélique, il se peut qu'il manifeste des *réticences* relativement à telle ou telle directive, qui ne lui paraîtrait pas avoir la même inspiration évangélique. A l'inverse, on notera l'unanimité (très légèrement troublée par l'intégrisme) qui s'est vérifiée lors du rassemblement d'Assise, le 27 octobre dernier.

— il se peut que cette solidarité évangélique avec une Eglise s'accompagne d'une relative *désaffection* pour les rassemblements de

13. J'avoue avoir été touché par le livre de François CHARLES, *La génération défroquée*, Paris, Ed. du Cerf, 1986. Le titre provocateur fait allusion à l'époque où l'Eglise-Institution a, en fait, demandé à ceux qu'elle avait « habillés » (entrés dans les séminaires ou scolasticats dans les années 1960-62) de laisser leur soutane pour un habit plus séculier. Ce fait a beaucoup plus d'importance qu'on ne l'imagine communément. Paul Valadier a bien montré le danger d'un « recrutement » sacerdotal qui voudrait faire l'économie des mutations culturelles (*Etudes*, novembre 1986, p. 572).

type rituel. Cela voudrait dire que, lorsque l'Eglise augmente sa surface d'influence évangélique, il n'est pas sûr qu'elle gagne en surface de pratique religieuse. On devrait également s'interroger sur le succès de grandes cérémonies confortant l'identité chrétienne qui se payerait par un repli frileux sur cette identité « retrouvée ».

des réactions diverses devant ces faits

Sans vouloir recueillir toutes les réactions provoquées par ces faits, je voudrais en typer deux sortes.

Il y a des *réactions positives*. Beaucoup de laïcs chrétiens se sentent à l'aise (ce qui ne veut pas dire dans la facilité) quand il s'agit de leur rapport au monde. On pourrait qualifier ce rapport de bienveillant et critique tout à la fois. Il arrive que cette position comporte parallèlement des réserves vis-à-vis de l'institution hiérarchique ; je pense à celles qui sont formulées par certains groupes chrétiens à l'adresse des textes préparatoires du prochain Synode. En voici quelques échos :

— on nous dit que tout le peuple est sacerdotal, mais nous ne nous faisons pas d'illusion. De même que, pour l'égalité, il y en a qui sont plus égaux que d'autres, de même il y a certains chrétiens plus sacerdotaux que d'autres ¹⁴.

— ces laïcs se sont sentis parfois utilisés comme des « rabatteurs » (qu'on excuse leurs termes) au service du clergé. C'est un jeu qu'ils ne désirent plus jouer.

— ils pensent enfin que la cléricisation des laïcs dans l'Eglise telle qu'elle est aujourd'hui serait beaucoup plus grave que la « laïcisation » des clercs. Cette intuition explique peut-être le manque de « vocations » au ministère ordonné dans nos Eglises occidentales, et ce ne sont pas des appels insistants au presbytérat qui seraient capables de remédier à la crise.

Il y a aussi des *réactions de défense* : elles sont diverses et souvent puissantes. Elles traduisent la plupart du temps des désirs de recons-

14. On pense au texte savoureux de saint Léon qui est proposé à l'office du bréviaire : il célèbre l'unité et l'égalité de tous les chrétiens dans la même onction sacerdotale reçue au baptême, mais précise que l'huile a ruisselé plus abondamment sur les membres supérieurs ! (PL 54 col. 148-149, au bréviaire pour la fête de saint Léon le 10 novembre).

titution d'une chrétienté, avec plus ou moins de nostalgie. Elles se manifestent :

— soit par l'exaltation du *spirituel*, une sorte d'hymne à l'amour fou, une invitation à la piété comme solution, une confiance irrationnelle qui légitimerait un anti-intellectualisme ;

— soit par la *soumission* aveugle à la hiérarchie, particulièrement aux positions doctrinales, quels que soient leurs niveaux et le caractère ou la note théologique des textes. Obéir à Dieu devient identiquement obéir aux autorités supérieures, sans aucun espace pour le jeu des médiations ¹⁵ ;

— soit par enrôlement dans des *milices* de différentes formes, mais qui ont presque toutes la même visée : rendre le monde à Dieu, tout instaurer dans le Christ, tout soumettre à sa Seigneurie, le monde par les laïcs chrétiens, et l'Eglise par la hiérarchie ¹⁶ ;

— soit par une nouvelle *lecture* du rapport du monde au Christ, laquelle abandonnerait la vieille distinction « sacerdoce-laïcat » au profit d'une animation du monde par la vie religieuse comme pointe avancée ¹⁷.

Nous sommes loin d'avoir relevé tous les courants qui existent actuellement ; nous en citerons d'autres ultérieurement. Il reste que la situation est plutôt confuse. Mais a-t-elle jamais été claire comme l'eau de roche ? Tandis que les uns abandonnent la dichotomie entre spirituel et temporel, d'autres prônent une ecclésiologie de communion, la seule selon eux qui soit capable de renouveler le rapport entre les membres du peuple de Dieu. Pour respecter la complexité de la situation et laisser les idées se décanter et les solutions germer, il en est enfin qui préfèrent mettre un écriteau : « Déviation pour cause de travaux » ¹⁸. Je ne suis pas sûr que cette formule ne soit

15. Cette position nous semble clairement exposée dans une conférence du cardinal Ratzinger, à Saint-Michel de Toronto (Canada) le 15 avril 1986 (*Documentation catholique* 1926, 19 octobre 1986, « L'Eglise et le théologien » pp. 907-915).

16. C'est exactement la position de J. Herranz qui a, en outre, l'habileté de présenter la hiérarchie comme garante de la liberté et de l'autonomie du laïc dans le monde (article cité, p. 163).

17. C'est la présentation qu'en fait J. Grootaers (article cité note 1, p. 41-44). Comparer avec G. LOHFINK, *L'Eglise que voulait Jésus*, Paris, Ed. du Cerf, 1985.

18. L'expression est de J. Grootaers (p. 44). Il précise qu'il s'agit évidemment d'une déviation provisoire.

pas qu'une boutade. Pour ma part, malgré les critiques que l'on peut encourir, je crois préférable de dire en quel sens doit aller la nouvelle route, même si des travaux de dérivation sont pour l'instant nécessaires. C'est ce que nous allons tenter de faire.

III

modeste essai pour une église peuple de dieu

Peut-être faut-il commencer par une mise au point préalable sur la fameuse spécificité de la *vocation séculière des laïcs*. Certes, cette précision a servi de rempart contre une chrétienté reconstituée par les clercs. Mais les temps ont changé. Aujourd'hui, il semble urgent d'affirmer que c'est *toute l'Eglise* qui doit assumer évangéliquement son rapport au monde. En ce sens, toute l'Eglise a « vocation séculière » puisque le monde touche tout baptisé ; toute la communauté doit assumer ou contester le *saeculum*. Il arrive même que, dans certains cas, ce sont les responsables d'Eglise qui se sentent le devoir d'intervenir (à temps ou à contretemps) dans les affaires du monde ; ce qui n'est pas forcément du cléricisme, lequel n'est pas à identifier au « pouvoir spirituel » des clercs sur le monde, mais à son usage indu. C'est tout différent. Voilà qui devrait tempérer, pour le prochain Synode, une conception du laïc uniquement défini par son caractère séculier, sans compétence pour les affaires d'Eglise (avec le sous-entendu non avoué : les clercs n'ont pas compétence pour les affaires du monde)¹⁹.

une église peuple de dieu dans le monde

J'aurais voulu écrire : plaidoyer pour une Eglise « laïque ». Mais on m'aurait reproché, à juste titre, de jouer sur les mots. A dire vrai, c'est le mot « laïc » lui-même qui joue, et même, qui nous joue des tours. Car dire que l'Eglise est *peuple (laos)*, c'est bien dire qu'elle est « laïque ». Il faudrait alors insister fortement pour renouer des liens qui ont été dénoués et qui ont quelque chose à voir avec ce que Dieu a uni dans l'Incarnation. Je veux dire qu'il faudrait tenir

19. Bruno Forte affirme nettement que cette spécificité du laïc par la vocation séculière ne tient pas (op. cit., p. 57-62).

ensemble cette « Eglise-peuple » dans son rapport à Dieu et dans son rapport au monde, indissociablement ²⁰.

En toutes choses et pour tout problème, il ne faudrait considérer ni la hiérarchie seule, ni les laïcs seuls, mais l'Eglise toute entière concernée. L'Eglise est toujours *un peuple saint au milieu du monde* : au milieu du monde, et jamais ailleurs ; mais un peuple « saint », donc non récupérable parmi « les autorités civiles, militaires et religieuses ». On pense ici à Diognète, affirmant que les chrétiens sont presque invisibles, à ceci près qu'ils sont l'âme du monde. Utopie, sans doute, mais qui nous permet de nous situer, au moins pour inspirer notre action, dans la droite ligne de l'Evangile.

Il en résulte une double solidarité de tous les membres de l'Eglise : solidarité entre eux, au sein de la communauté rassemblée ; solidarité entre eux dans leur rapport au monde. Ce simple rappel voudrait dénoncer une fois de plus le danger que l'on court en répartissant les tâches (d'ailleurs de façon illusoire) : aux laïcs le monde et la Création, aux clercs le spirituel et l'Eglise !

Nous rejoignons ici les efforts théologiques — bien souvent liés en amont ou en aval à des efforts pastoraux — pour une double « re-qualification » ²¹ : celle des laïcs pour l'Eglise (ils ont leur mot à dire et leur responsabilité à exercer pour l'édification des communautés) ; celle des clercs pour le monde (à condition qu'elle soit pertinente à la fois selon l'autonomie légitime du monde et selon la fidélité à l'Evangile). On pense évidemment à la remarquable vitalité des communautés de base en Amérique latine et à l'admirable signature évangélique de l'engagement dans le monde d'un Mgr Romero.

Une telle orientation de l'Eglise dans le monde s'expliquerait par un triple constat : la baisse de la *militance* comme « corps spécialisé », parce que c'est toute l'Eglise qui est en quelque sorte militante ;

20. Nombreux sont les auteurs qui font aujourd'hui de tels rappels. Bruno Forte est celui qui a le plus insisté sur les trois « laïcités » (dans l'Eglise, de l'Eglise et pour le monde) (op. cit., pp. 52-53). Mais j'ai évité ce mot, car il a une trop lourde hérédité historique dans le contexte français.

21. C'est le mot utilisé par Hervé Legrand dans son exposé sur l'Eglise et les ministères (op. cit., pp. 184-193). L'auteur déplore à la fois la « disqualification » des laïcs et l'autonomisation des clercs par rapport au reste du peuple de Dieu.

l'évolution de l'*apostolat* qui, de moins conquérant qu'il était devenu, se veut parfois très discret pour être plus vrai ; enfin, une relation un peu différente de l'*Eglise au Christ*, dans la mesure où l'Eglise se fait moins englobante et suscite des rencontres avec d'autres croyants non-chrétiens (la rencontre d'Assise est un événement, en ce sens). L'Eglise peuple de Dieu est signe d'un peuple universel.

une église, peuple de dieu structuré

Je l'affirme très nettement : il n'est pas question d'une Eglise informe, d'un peuple amorphe et sans structures. Avec mon Eglise, je crois que le peuple chrétien a reçu, dès sa naissance, (avec la souplesse que nous montre ensuite l'histoire) un *ministère* apostolique qui le structure et qui peut légitimement être appelé sacrement²². Je me permets alors, à titre de préalable, de dénoncer deux risques quand on veut faire valoir cette structuration du peuple de Dieu : le risque de l'effervescence spirituelle, qui dissout les problèmes et camoufle les relations de pouvoirs ; le risque de relancer un régime ecclésial de type autoritaire, qui pèserait trop lourd sur les consciences et qui se confondrait avec la raison divine (sans parler de pratiques supposant des pouvoirs clandestins).

S'il fallait « rêver » le fonctionnement de cette Eglise peuple de Dieu structuré, je penserais à quelque chose qu'il faut tenter de vivre humblement et qui ne saurait exister sur commande, puisque c'est une grâce : la *coïncidence* la plus heureuse possible entre *ce que vit* le peuple dans sa part la plus évangélique (qui n'est pas forcément la plus savante !) et ce pour quoi vit et meurt *un évêque* (lié à tous les autres ministres de l'Eglise). C'est bien ce que les médias tentent parfois de nous montrer, tant à l'Est qu'à l'Ouest²³. Essayons d'approfondir ce mode de fonctionnement en examinant les voies ouvertes et les impasses.

22. Cf. l'ouvrage collectif *Le ministère et les ministères selon le Nouveau Testament*, Paris, Ed. du Seuil, 1974, qui ne semble pas avoir perdu son intérêt.

23. On entend citer le plus souvent des « vedettes » ou mieux des emblèmes, qu'il s'agisse d'évêque, de prêtre, de religieuse ou plus rarement de laïc. Nous plaçons ici pour la *réciprocité* entre le peuple et ses responsables. Certes, les responsables ont le devoir de parler. Mais peut-on oublier, comme nous le rappellent les historiens, que pendant la crise arienne la plupart des évêques avait succombé à l'hérésie et que le peuple avait gardé la foi ?

Les voies fermées

Parmi toutes les voies probablement sans issue, j'en retiens deux, en raison de la faveur dont elles pourraient jouir éventuellement.

La première consiste à renforcer la relation *binaires*, selon laquelle le ministre figurerait toujours *dans son unicité* : on aurait ainsi *un* évêque pour *une* Eglise (y compris *un* pape pour l'Eglise mondiale), *un* prêtre pour *un* peuple, *un* sacerdoce pour *un* « laïc » (dans cette perspective, le diacre n'arrive plus à trouver sa place). Malgré des justifications théologiques toujours possibles, cette position renforce l'idée que le ministre est le « représentant » du Christ (le thème du vis-à-vis), mais malheureusement elle ne rend pas assez compte du caractère collégial ou pluriel de toute figure du ministère. Il y a toujours pluralité d'évêques, de prêtres, de diacres, etc., pour bien montrer qu'aucun ministre n'est le Christ.

L'autre tendance qui se fait jour et qui recherche parfois des appuis canoniques se trouve dans la résurgence de la vieille partition moyenâgeuse entre *pouvoir d'ordre* et *pouvoir de juridiction*. Aux évêques, mais surtout aux prêtres, le pouvoir d'ordre (le pouvoir « sacré », sacramentel), aux laïcs — si la chose devient nécessaire — un vrai pouvoir « pastoral » de juridiction. On fera ainsi jouer aux femmes, dans l'impossibilité actuelle de les ordonner, un rôle de vicaire épiscopal. Cette formule peut plaire, pour un temps. Mais je la crois tout à fait étrangère au concile Vatican II, qui a tenté de réconcilier le pouvoir pastoral avec sa manifestation sacramentelle en Eglise. J'y vois par ailleurs deux inconvénients majeurs : d'une part, les laïcs ainsi investis pourraient, après un moment d'euphorie, s'apercevoir que leur pouvoir est vite anéanti en cas de conflit ; d'autre part, les prêtres ou les diacres ne sont, pour la plupart, pas prêts à se réfugier dans l'exercice d'un pouvoir sacré, au service d'une Eglise dont ils ne connaîtraient que le chœur et la sacristie.

Les voies ouvertes

Il serait impertinent de ma part de présenter maintenant une sorte de programme ecclésiologique à incidence pastorale. Je serai plus modeste, sans oublier que j'ai parlé d'un rêve, mais dont je sais qu'il commence à se réaliser çà et là. Voici donc quelques *lignes de force* pour une Eglise peuple de Dieu.

Le principe théologique général serait le suivant : l'Eglise peuple de Dieu doit *développer une structure qui façonne — et non qui tolère — la co-responsabilité à tous les niveaux et qui construise ainsi la sacramentalité ecclésiale à partir du témoignage des membres du peuple de Dieu*. Ce principe laisse clairement entendre deux choses : d'abord, la co-responsabilité ne se limite pas au partenariat entre prêtres et laïcs, contrairement à ce que l'on dit, mais concerne tous les ministères, entre eux et relativement aux portions de peuple concernées ; ensuite, c'est par l'émergence de ces ministères divers que pourra se « faire voir » le visage de l'Eglise au milieu du monde ; c'est pourquoi nous avons parlé de sacramentalité²⁴.

Ce principe général se déploie concrètement en plusieurs directions :

1. Dans ce qu'il est convenu d'appeler la base ou simplement les communautés chrétiennes, multiplier les « ministères » de baptisés, tout en veillant à leur articulation avec les ministres ordonnés²⁵. Bien évidemment, il ne s'agit pas de « parachuter » un ministère sur des personnes qui n'auraient encore rien fait, mais plutôt de reconnaître ecclésialement le service déjà rendu. J'ajoute, sans les développer, trois conséquences ou trois conditions pour que ces ministères ne s'évanouissent pas :

— il faut leur reconnaître une *responsabilité réelle* et non point de suppléance ou (ce qui serait pire) arrachée au prêtre, sinon on devrait gentiment remercier tous ces laïcs, une fois refait le plein des séminaires !

— il serait hautement souhaitable que cette responsabilité de type ministériel soit en quelque sorte garantie par une *signature sacramentelle* ou au moins de sacramentalité, c'est-à-dire que ces laïcs

24. Nous parlons de l'édification de la visibilité de l'Eglise et non pas de toute l'action des chrétiens dans le monde, au coude à coude avec les non-chrétiens, pour le service de la croissance du Royaume. Cette action est infiniment nécessaire et respectable ; elle est aussi le secret de Dieu et de chacun. Mais lorsque ce service du Royaume *prend corps ecclésial*, alors c'est la sacramentalité de l'Eglise qui est concernée.

25. Il est étrange de voir combien la reconnaissance de *ministères de baptisés* fait peur à certains qui y voient la fin de la spécificité des ministres ordonnés. Cette peur n'en cache-t-elle pas une autre ? Voir le texte de J. Herranz qui parle d'« *une véritable corruption du langage ministériel* », spécialement aux Etats-Unis (pp. 164-165). Plus haut, l'auteur avait « égratigné » J. A. Komonchak, J. B. Metz et G. Gutierrez (p. 161, note 41).

ayant une responsabilité ecclésiale la concrétisent dans un geste sacramentel comme, par exemple, conférer le baptême ou présider le mariage (cas prévus par le Droit canon, entre autres). Cela éviterait que, faute de prêtres, notre Eglise en soit réduite à une Eglise de la parole.

— il sera enfin indispensable, pour y voir plus clair par la suite, de prendre en considération l'accès des *femmes* aux divers ministères : on pressent là une sorte de mouvement culturel difficile à refouler, contre lequel les arguments théologiques ont du mal à faire le poids, y compris à propos des ministères ordonnés. En effet, la différence légitime et nécessaire entre hommes et femmes ne passe pas nécessairement par cette discrimination. Il semble bien qu'on y verra plus clair aussi, et par voie de conséquence, pour le diaconat, si le presbytérat est accessibles aux personnes mariées. Faut-il ajouter qu'on y verra plus clair pour l'eucharistie, car si les communautés n'ont pas droit à l'eucharistie comme une sorte de droit juridique, elles ont bien davantage le devoir de ne pas mourir de faim spirituelle ?

2. Autre ligne de force : dans l'ensemble d'un diocèse ou d'une Eglise particulière, *pratiquer la synodalité effective à tous les niveaux*. Il est important que cette synodalité — cette « marche ensemble » — soit pratiquée réciproquement et par entraînement aux deux bouts de l'échelle : dans les communautés les plus petites et jusqu'aux conseils diocésains. C'est alors que l'on constate le bienfait de cet entraînement réciproque. Faut-il commencer par un synode diocésain ou agir d'abord à la base ? La réponse dépend toujours du terrain. Mais il faut sûrement construire le tunnel de la synodalité des deux côtés !

Ces quelques propositions me paraissent importantes, tant j'ai constaté combien il est difficile à la fois de maintenir un cap missionnaire et de convier des chrétiens à la responsabilité ecclésiale (c'est plus « normal » d'en être déchargé) :

— favoriser la mise en place de *conseils pastoraux* et *équipes pastorales* qui aient, si possible, un vrai pouvoir de décision (sinon, les laïcs désertent vite ces lieux) ;

— assurer la *permanence* de la communauté ecclésiale (avec ou sans prêtre) grâce à des conseils stables : éviter que la pastorale d'une paroisse change avec chaque changement de curé ;

— favoriser les *nœuds de rencontre* ecclésiaux pour faire grandir l'esprit de catholicité : d'abord, dans des nœuds modestes mais efficaces (par exemple, entre paroisses, mouvements et services diocésains) ; ensuite, par de « grands rassemblements » qui ont leur valeur, mais qui ne doivent pas se contenter de plagier « en petit » la visite du pape ;

— tout faire pour que les chrétiens soient « intéressés » à la *nomination* de leurs responsables, particulièrement des évêques. On ne peut qu'être inquiet des dernières nominations, en France ou ailleurs, si l'on croit à la féconde solidarité entre les membres d'une Eglise particulière pour son témoignage dans le monde.

3. Dernière ligne de force, qui est une sorte de vœu exprimé avec tout le respect et la déférence désirables : *améliorer le rapport entre l'Eglise de Rome et les autres Eglises particulières*. Certes, beaucoup sont heureux et fiers de rencontrer le pape ; mais cela peut se payer par un universalisme de moins en moins signifiant parce que de plus en plus abstrait. Voici donc nos souhaits :

— laisser aux Eglises particulières davantage de liberté pour *se construire* dans leur originalité ; c'est capital pour qu'elles soient les Eglises d'un peuple et non les succursales d'une Eglise étrangère (y compris pour des problèmes éthiques ou de pastorale sacramentelle) ²⁶.

— favoriser très fortement des *échanges* entre Eglises sur tous les sujets brûlants ou ordinaires, avant d'en appeler à Rome pour juger et trancher. Il aurait été très intéressant d'avoir l'avis de nombreuses Eglises du monde entier sur les théologies de la libération en Amérique latine. Ce n'est qu'un exemple parmi d'autres.

— faire advenir concrètement *l'Eglise de Rome* comme une véritable Eglise particulière. Quelle joie et quel bénéfice ce serait de l'entendre

26. Pour ne prendre qu'un dernier exemple — mais fort douloureux — concernant cette nécessité pour l'Eglise de redevenir davantage « peuple », je suis pour ma part navré du *décalage* entre le vocabulaire de la hiérarchie et la pratique courante de la pénitence-réconciliation. Au nom de quelle Vérité de droit divin, peut-on prétendre mettre fin à la pratique féconde, sérieuse et « convertissante » des célébrations communautaires en les nommant « exceptionnelles », voire impossibles, et en continuant à appeler « ordinaires » des confessions qui ne se pratiquent que fort rarement ? On aimerait au moins qu'on laisse aux évêques locaux le soin de porter le jugement pastoral pertinent pour leur peuple.

parler à ses consœurs de ses problèmes, de ses expériences, éventuellement de ses échecs pastoraux, dans un dialogue nécessaire (puisqu'elle est une Eglise de référence), mais devenu moins abstrait, plus fraternel dans la recherche de la Vérité évangélique toujours à découvrir !

**

Eglise peuple de Dieu et corps du Christ, Eglise hiérarchique, Eglise de laïcs ou mieux de baptisés !... Questions de mots ? Oui toujours. Question d'Esprit ? Oui, bien évidemment. Mais aussi question de structure, pour qu'évêques, prêtres, diacres et autres baptisés deviennent un peu plus des *christifideles*, des fidèles du Christ. Dans un monde qui a tant de mal à croire, pas forcément par perversion, mais parce que Dieu se fait obscur, il n'y a pas trop de toute l'Eglise pour que, dans sa diversité, le peuple chrétien atteste au milieu des douleurs traversées et des réussites éphémères l'Alliance indestructible de Dieu avec l'humanité.

henri denis

ÉTVDES

Juin 1987

Indonésie

Perspectives polonaises

Electricité nucléaire : quels risques ?

Les Halles, urbanisme et architecture

"Eglises électroniques" américaines

ETVDES - 14, rue d'Assas - 75006 Paris - Tél. 45 48 52 51
Le numéro 35 F (étranger 41 F)